



## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

### **(SERVICE DE CONSULTANTS, INDIVIDUS ET FIRMES)**

<b>NUMÉRO DE RÉFÉRENCE</b>	<b>AMI N°S2/2020/RDC</b>
<b>SECTEUR :</b>	<b>FINANCES (COOPERATIVES, INSTITUTIONS FINANCIERES, BANQUES)</b>
<b>DUREE D'OUVERTURE</b>	<b>2 MOIS</b>
<b>DATE D'EXPIRATION</b>	<b>LE 30 JUILLET 2020</b>

#### **1. Présentation du FPM ASBL**

Le FPM a été créé en 2007 en tant que composante « micro » du Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance (PASMIF). Il a été institutionnalisé en novembre 2010 sous la forme d'une association sans but lucratif (ASBL) de droit congolais à l'initiative de ses bailleurs de fonds : la coopération financière allemande (KfW), la Banque Mondiale et le PNUD/UNCDF. La finalisation de ce processus d'institutionnalisation sera marquée par la création du FPM SA en juillet 2014, une entité commerciale dont les actionnaires sont à ce jour la KfW, BIO, Cordaid et Incofin.

Le FPM offre des services d'assistance technique et des financements aux Institutions Financières Partenaires (IFP) à savoir les IMF/COOPEC/COOCEC d'initiative locale, les IMF internationales et banques de MPME, et enfin les banques universelles commerciales qui ciblent les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sur l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Congo (RDC). Le FPM reconnaît que l'accès permanent aux services financiers de qualité par les MPME n'est réalisé que si les institutions financières qui les servent opèrent suivant une « triple-bottom-line », c'est-à-dire la combinaison des principes commerciaux, sociaux et environnementaux. Les institutions financières doivent assurer leur propre profitabilité pour être en mesure d'offrir des services financiers de façon durable.

Le FPM ASBL vise la viabilité et la pérennité de ses institutions partenaires (IFP) et donc la construction et le développement d'un système financier inclusif durable et responsable en RD Congo :

- par la consolidation d'un noyau d'institutions ayant un réel potentiel d'offrir des services financiers professionnels, efficaces et de qualité;
- par la création d'un vivier de ressources humaines compétentes et sensibles aux normes de finances responsables à travers la formation continue;
- par la promotion des innovations techniques au sein des ses institutions financières partenaires ;

- en encourageant l'extension des services financiers aux provinces encore peu ou non desservies et les innovations en matière de produits et services de financement.

## 2. Types d'interventions du FPM ASBL

Le FPM ASBL offre deux types d'assistance technique :

- L'assistance technique directe (ATD) ou interventions au sein d'une institution financière remplissant les conditions d'éligibilité du FPM ASBL, avec l'objectif de résoudre ses priorités de gestion pour créer un effet de levier en termes de pérennité financière, de portée et/ou de croissance;
- L'assistance technique transversale : formations, forums et études de marché.

Les interventions en ATD portent essentiellement sur 8 principaux domaines d'intervention regroupés en 3 catégories selon les priorités de gestion que le FPM aura identifiées chez les institutions financières partenaires. Il s'agit notamment de domaines de :

1. Le renforcement institutionnel (risque de gestion) : Il s'agit d'interventions qui visent le renforcement des capacités des IFP. Elles doivent permettre de réduire leurs risques institutionnels et opérationnels et, partant, d'accroître leur capacité dans l'offre de services aux MPME ; il comprend :
  - Gouvernance, stratégie/organisation et transformation institutionnelle ;
  - Programmes de downscaling / upscaling des IFP pour cibler le marché de la PME ;
  - Contrôle, audit interne et gestion des risques ;
  - Ressources Humaines ;
  - Gestion financière et comptable ;
  - Système d'information et de gestion (MIS) ;
2. Développement des produits spécialisés : Il s'agit de produits actuellement peu ou pas développés dans le secteur. Leur développement et leur commercialisation exigent des connaissances spécifiques, avec une implication indispensable de plusieurs partenaires techniques. Ces produits ont pour finalité d'élargir la frontière de la croissance du secteur. Il comprend :
  - Financement agricole,
  - Crédit habitat,
  - Financement de l'éducation,
  - Financement des énergies renouvelables,
  - Finance rurale autre que le financement agricole, etc.
3. Accélération des innovations technologiques : L'objectif ici est de mettre en place des solutions automatisées pour accompagner et faciliter la commercialisation de produits (sous forme de services bancaires), ou bien des solutions informatiques permettant d'améliorer l'efficacité de l'organisation, et par conséquent de réduire les coûts des produits et services. Il comprend :
  - Développement d'innovations technologiques : agents bancaires, mobile money, solution de paiement mobile, solution d'efficacité opérationnelle, *paperless office*, *cardless solution*, etc.

### 3. Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt

Afin d'enrichir sa base de données d'experts intervenants sur les missions d'assistance technique directe et transversales, le FPM ASBL lance le présent appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier des experts individus et firmes (cabinets), dont les compétences et l'expérience s'inscrivent dans les domaines ci-dessus.

Les candidatures devront répondre aux exigences ci-dessous et les dossiers de candidature à envoyer (voir section 4) selon qu'il s'agisse d'un individu ou d'une firme :

#### Experts Individus

Les candidats doivent justifier :

- Un Master ou au minimum Licence, ou encore diplôme équivalent d'école de commerce avec une spécialisation en finance, développement ou gestion d'entreprise ou toute discipline similaire ;
- 7 ans d'expérience en microfinance, banque de détail/PME ou comme consultant dans les services financiers ; dont au moins 5 ans dans un pays en développement. Une expérience en RD Congo serait un atout;
- Une maîtrise de la langue française, parlé et écrit ;
- Une expertise spécifique de « terrain » comme consultant ou employé dans l'un ou plusieurs des domaines d'intervention du FPM ASBL.

#### Experts firmes (cabinets conseil)

Les candidats doivent justifier :

- Un panel d'experts internationaux et nationaux disposant d'une excellente expertise dans les domaines d'intervention du FPM ASBL ;
- Parler et écrire couramment le français ;
- Avoir de l'expérience dans les pays d'Afrique sub-sahariens. Une expérience en RD Congo serait un atout ;
- Un personnel expérimenté dans les domaines de la microfinance, banque de détail/PME ou de conseil dans le secteur financier; dont au moins 5 ans dans les pays en voie de développement ;

### 4. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être écrit en français suivant la structure ci-dessous et selon qu'il s'agisse d'un expert individu ou un cabinet conseil :

a. Une lettre de manifestation d'intérêt :

- Une lettre d'accompagnement indiquant l'intérêt manifesté du consultant à intégrer la base de données, avec comme objet, la référence de l'AMI
- Un Curriculum Vitae suivant le modèle disponible sur le lien « [CV Format Standard](#) ».

b. Expert institutionnel (cabinet conseil)

- Une lettre d'accompagnement indiquant le nom de la société, son adresse, la personne à contacter, son numéro de téléphone et son adresse de courrier électronique;
- Une présentation de l'entreprise indiquant la raison sociale de la firme, la qualité et les taches centrales de celle-ci.
- Une liste des projets ou programmes de références réalisés au cours des 10 dernières années et strictement en rapports avec les domaines d'intervention et suivant le modèle disponible sur le lien « [Références de projets](#) ».
- La structure du personnel et/ou des ressources humaines disponibles pour les services envisagés suivant le modèle disponible sur le lien « [Structure du personnel](#) », ainsi que le CV de chacun d'entre eux, suivant le modèle disponible sur le lien « [CV Format Standard](#) »

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être envoyé en format électronique portant en objet de référence «**Réf : AMI N°S2/2020/RDC**» et aux adresses électroniques [fpm-asbl@int.fs.de](mailto:fpm-asbl@int.fs.de) et à [offres@fpm.cd](mailto:offres@fpm.cd).

## 5. Contact:

En cas de demande de renseignement ou clarification prière de nous contacter:

**Bibiche ABDALLAH**

Chargée de Recrutement Projet FPM ASBL RD Congo

Email: [fpm-asbl@int.fs.de](mailto:fpm-asbl@int.fs.de)